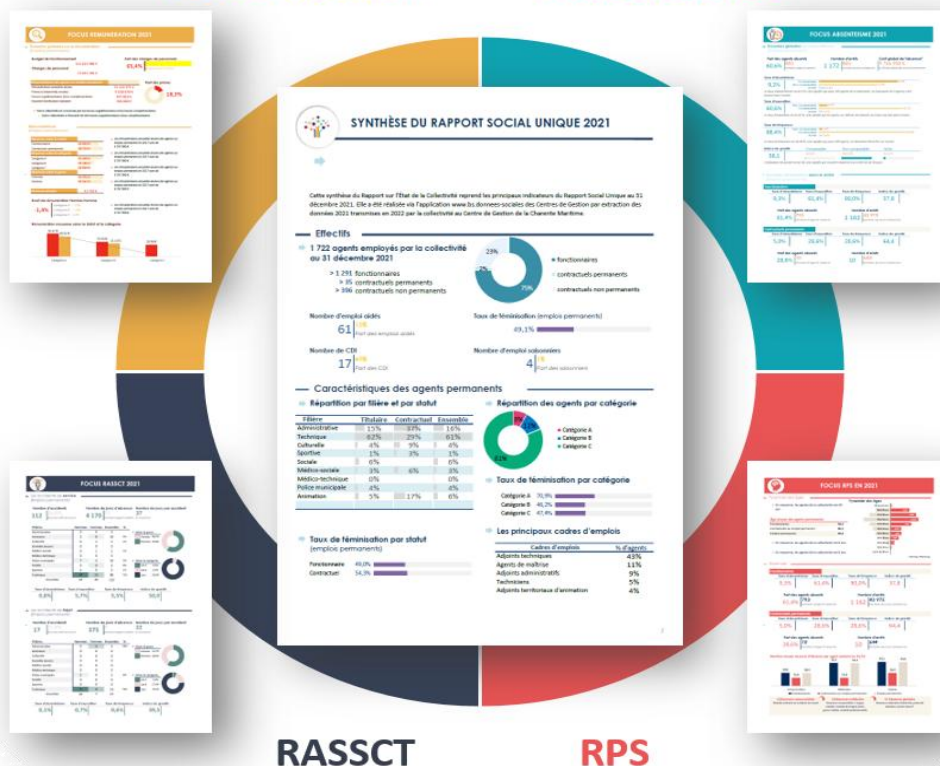


# La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Egalité professionnelle

Rémunération

Absentéisme



RASSCT

RPS

COMMUNE D'ORLEANS

2024



# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



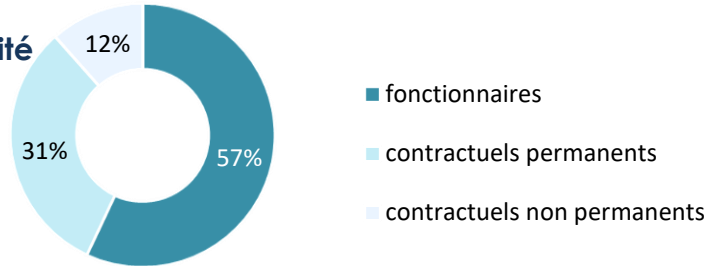
## COMMUNE D'ORLEANS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Loiret.

### Effectifs

#### 2 226 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 1 268 fonctionnaires
- > 701 contractuels permanents
- > 257 contractuels non permanents



#### Nombre d'emplois aidés

14 | 1%  
Part des emplois aidés (tous emplois)

#### Taux de féminisation (emplois permanents)

69,9%

#### Nombre de CDI

118 | 17%  
Part des CDI (tous contrats)

#### Nombre d'emplois saisonniers ou accroissement

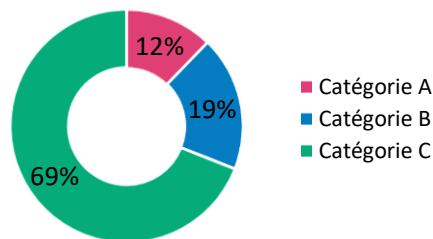
18 | 1%  
Part des saisonniers (tous emplois)

### Caractéristiques des agents permanents

#### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	17%	11%	15%
Technique	37%	25%	33%
Culturelle	11%	9%	10%
Sportive	2%	1%	1%
Sociale	12%	10%	11%
Médico-sociale	7%	2%	6%
Médico-technique	0%	0%	0%
Police municipale	8%	0%	5%
Animation	6%	41%	19%

#### Répartition des agents par catégorie



#### Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 72,3%  
Catégorie B 67,7%  
Catégorie C 70,1%

#### Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

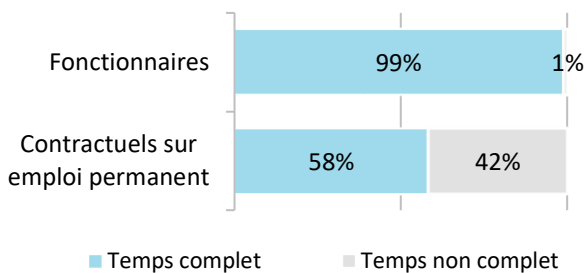
Fonctionnaire 67,8%  
Contractuel 73,8%

#### Les principaux cadres d'emplois

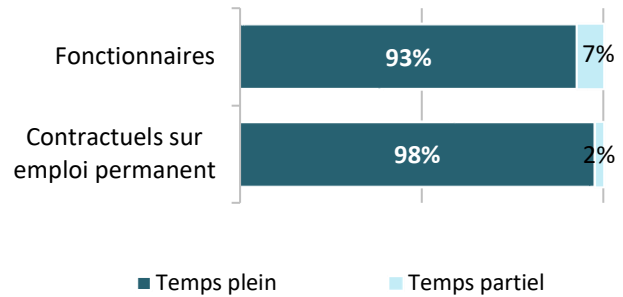
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	29%
Adjointes territoriales d'animation	16%
ASEM	9%
Adjointes administratifs	8%
Agents de police municipale	5%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



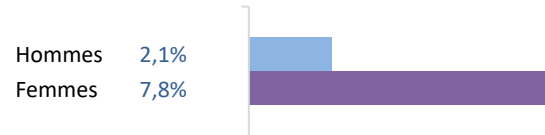
### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Culturelle	10,9%	Animation	71,7%
Administrative	0,5%	Culturelle	35,5%
		Technique	26,1%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



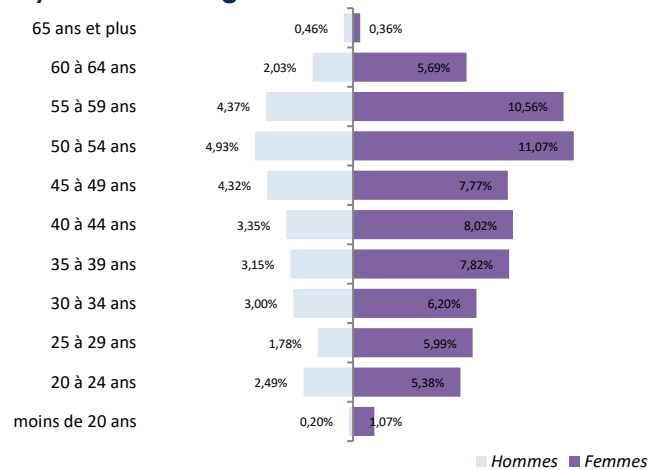
## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

#### Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	48,1
Contractuels sur emploi permanent	37,1
Emplois permanents	44,2

### ➔ Pyramide des âges



## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 1892,9 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	1229,5
> Contractuels sur emploi permanent	476,4
> Contractuels sur emploi non permanent	187,0

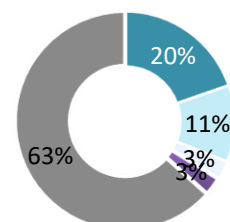
#### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	226,0
Catégorie B	330,6
Catégorie C	1 149,4

## Positions particulières

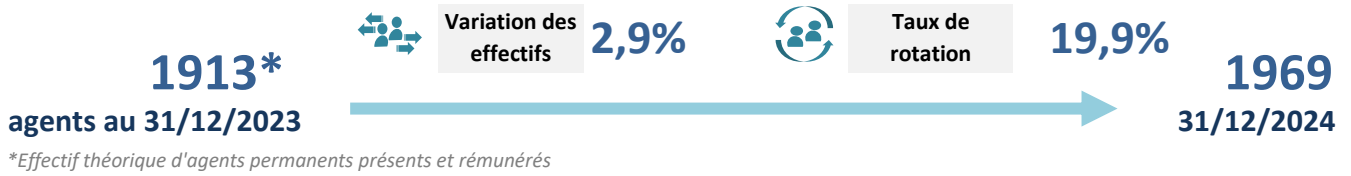
### 6,7% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



## Mouvements

### Evolution des effectifs permanents



359 départs

415 arrivées

#### Principaux motifs (départs nets)

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	62%
Départ à la retraite	9%
Mutation (changement de collectivité)	9%
Démission	8%
Mise en disponibilité sur demande	4%

#### Principaux motifs (arrivées nettes)

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	68%
Remplaçants	13%
Voie de mutation	9%
Transfert de compétence	4%
Réintégration d'agents non rémunérés pendant la période d'absence - autres cas	1%

## Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

46,5%

Part des agents avec avancement de grade

5,1%

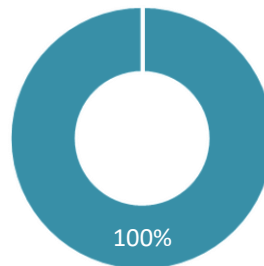
Part des agents avec promotion interne\*

1,1%

\*Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

5 procédures de rupture conventionnelle ont été initiées au sein de la collectivité



■ Procédures initiées par un agent

## Sanctions disciplinaires

11 sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Femmes	Hommes
Sanctions 1er groupe	1	6
Sanction 2ème groupe	0	1
Sanctions 3ème groupe	3	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	55%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	27%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	9%

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 58% des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>166 179 383 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>95 973 773 €</b>	➔	<b>Soit 57,75 % des dépenses de fonctionnement</b>
* Montant global					

### ➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

<b>Rémunération annuelle brute</b>	<b>55 563 436 €</b>	Rémunération statutaire	44 949 863 €
		Primes	8 750 754 €
		SFT*	364 192 €
		HSC	1 019 472 €
		NBI*	479 155 €

\*uniquement des fonctionnaires

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	51 666 €	42 336 €	35 405 €	31 395 €	29 941 €	26 162 €
Animation	-	-	32 978 €	28 503 €	27 913 €	29 614 €
Culturelle	46 953 €	39 443 €	36 322 €	28 374 €	29 692 €	25 785 €
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	47 926 €	41 610 €	33 167 €	28 178 €	-	-
Médico-technique	s	-	-	-	-	-
Police municipale	s	-	50 074 €	-	41 928 €	-
Sociale	39 736 €	36 864 €	-	-	28 888 €	25 432 €
Sportive	-	-	36 511 €	28 293 €	-	-
Technique	53 425 €	42 506 €	39 456 €	30 404 €	29 471 €	26 033 €
<b>Moyenne toute filière</b>	<b>47 252 €</b>	<b>40 738 €</b>	<b>35 935 €</b>	<b>29 093 €</b>	<b>30 716 €</b>	<b>27 015 €</b>

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 15,75 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	<b>15,79%</b>
Contractuels sur emploi permanent	<b>15,63%</b>
Emplois permanents	<b>15,75%</b>

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 40 370,94 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- ➔ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- ➔ 131 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)
- ➔ 12 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

### ➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	6 869 €	441 €	6%	6 051 €	279 €	4%	7 559 €	395 €	5%	8 367 €	419 €	5%
Catégorie B	4 719 €	281 €	6%	5 028 €	285 €	5%	4 227 €	190 €	4%	4 210 €	191 €	4%
Catégorie C	2 402 €	10 €	0%	2 523 €	12 €	0%	2 083 €	1 €	0%	2 138 €	13 €	1%

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

## Absences

➔ En moyenne, 16,1 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

➔ En moyenne, 7,2 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,41%	1,97%	3,54%	0,42%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	6,54%	2,21%	5,00%	0,42%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,89%	2,86%	6,10%	0,52%

Cf. p8 méthodologie groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)\*100

➔ 40,07 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

## Accidents du travail

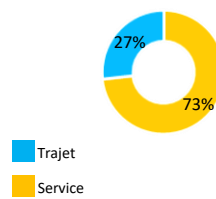
➔ 254 accidents du travail déclarés

12,9 accidents du travail pour 100 agents permanents

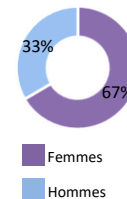
15 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

➔ 35% des accidents du travail concernent la filière Technique

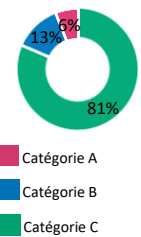
Type d'accident



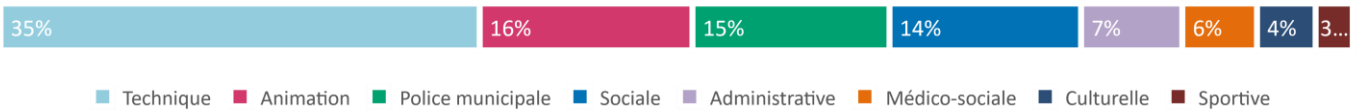
Genre



Catégorie



Filière



## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

142 | 7,2%  
Part des BOETH sur emploi permanent

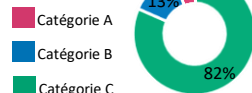
Genre



Statut



Catégorie



## Prévention et risques professionnels

➔ 11 agents affectés à la prévention

Dépenses en matières de prévention : 359 919 €

Formations : 59 919 €  
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail : 300 000 €

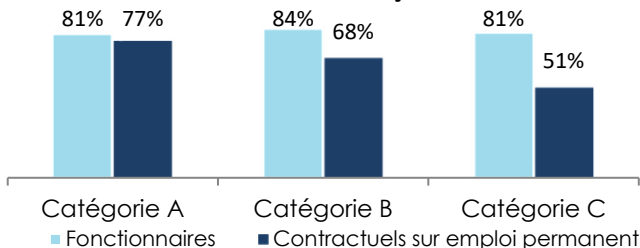
- ▶ Existence d'un document unique (DUERP) ✓
- ▶ Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux ✓
- ▶ Existence d'une démarche de prévention des TMS ✓
- ▶ Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR) ✓
- ▶ Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail ✓
- ▶ Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie ✗

## Formation

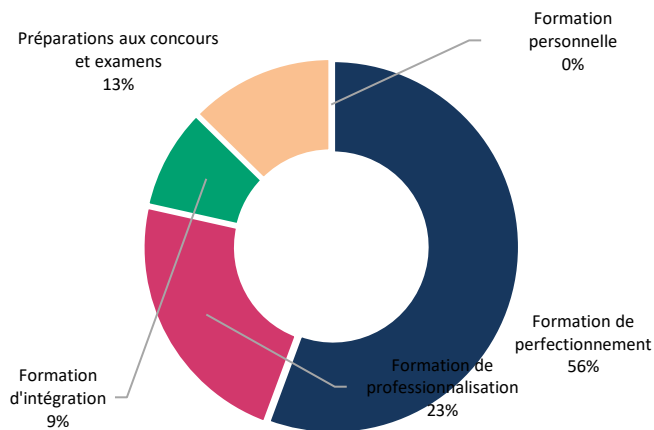
➔ 73% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 76,0%      Hommes 66,6%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



➔ Répartition selon le type de formation



Le budget consacré à la formation est de **869 164 €**

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	57,1%
Autres organismes	24,6%
Formation des apprentis	12,3%
Frais de déplacement	2,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	3,9%

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

**> 2,8 jours par agent**

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	38,4%
Autres organismes	39,1%
Collectivité	18,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	4,5%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	229 €	34 €
Nombre de bénéficiaires	731	288

L'action sociale

Prestations servies <b>directement par la collectivité</b>	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d' <b>un centre de gestion</b>	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' <b>une association nationale</b>	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d' <b>un organisme à but non lucratif ou d'une association locale</b>	✓

## Relations sociales

➔ La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	99%
Sur mot d'ordre uniquement local	1%
Non précisé, autres	0%

➔ La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

Nombre de réunions des instances

CST	11
CAP	1
CCP	0

## — Précisions méthodologiques

### ➔ <sup>1</sup>Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : novembre 2025

Version 1



# FOCUS ABSENTEISME 2024

## Emplois permanents uniquement

### Données globales sur l'absentéisme (emplois permanents)

\*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

#### Poids des agents absents\*

94,7% | 1 865  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

2 540 | 43 845  
Nombre de jours d'absence

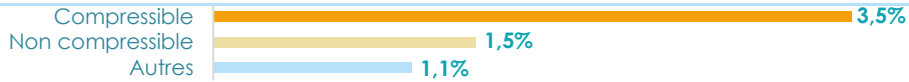
#### Coût global de l'absence tous statuts\*

6 158 415 €  
3,67% des dépenses de fonctionnement

\*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

#### Taux d'absentéisme

6,1%



Le taux d'absentéisme est de 6 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 6 agents a été absent toute l'année.

#### Taux d'exposition

94,7%



Le taux d'exposition est de 95 %, cela signifie que 95 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

#### Taux de fréquence

129,0%



Le taux de fréquence est de 129 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 129 arrêts sur l'année.

#### Indice de gravité\*

17,3



L'indicateur de gravité est de 17, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 17 jours.

### Données absentéisme selon le statut (emplois permanents)

#### Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
7,9%	111,1%	151,7%	19,0

\*Durée moyenne des arrêts

#### Part des agents absents

111,1% | 1 409  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

1 923 | 36 536  
Nombre de jours d'absence

#### Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
2,9%	65,0%	88,0%	11,8

\*Durée moyenne des arrêts

#### Part des agents absents

65,0% | 456  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

617 | 7 309  
Nombre de jours d'absence

## Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

\*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition*
65 ans et plus	11,7%	43,8%
60 à 64 ans	11,2%	91,4%
55 à 59 ans	8,0%	90,5%
50 à 54 ans	4,8%	86,0%
45 à 49 ans	5,3%	104,2%
40 à 44 ans	6,2%	109,4%
35 à 39 ans	5,6%	121,3%
30 à 34 ans	7,3%	115,5%
25 à 29 ans	5,0%	94,1%
moins de 20 ans		

▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 65 ans et plus avec 11,7%  
 ▶ Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 35 à 39 ans avec 121,3%

## Données absentéisme selon le motif d'absence (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	3,1%	110,9%	40,2%	10,1
Pour accidents du travail imputables au service	0,3%	6,2%	3,0%	18,6
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,1%	3,7%	2,3%	14,5
Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0,0%	0,1%	0,1%	18,0
Pour congé de maladie longue durée	0,1%	0,4%	0,2%	131,9
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	1,2%	3,1%	1,5%	135,7
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,1%	0,2%	0,2%	129,5
Pour maternité et adoption (1)	0,5%	2,6%	1,9%	72,3
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	1,7%	0,8%	9,7

### ▶ Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut

#### Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	2,8 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	2,2 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	1,5 arrêt par agent absent

#### Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	2,6 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1,7 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	1,9 arrêts par agent absent

## Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

### Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **3,1%**
- ▶ Taux d'exposition **40,2%**
- ▶ Taux de fréquence **110,9%**
- ▶ Gravité **10,1 jours par arrêt**
- ▶ **792** agents absents pour maladie ordinaire  
585 fonctionnaires 207 contractuels permanents

### Part des agents absents

**40,2%** | **792**  
Nombre d'agents absents

### Nombre d'arrêts

**2 184** | **22 141**  
Nombre de jours d'absence

#### ▶ Part des agents absents pour maladie ordinaire

##### Selon le statut

Fonctionnaires **46,14%** | Contractuels permanents **29,53%**

##### Selon le genre

Femmes **44,15%** | Hommes **31,08%**

#### ▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus **2,5%**  
60 à 64 ans **2,8%**  
55 à 59 ans **4,2%**  
50 à 54 ans **3,0%**  
45 à 49 ans **3,3%**  
40 à 44 ans **3,6%**  
35 à 39 ans **2,8%**  
30 à 34 ans **3,2%**  
25 à 29 ans **2,6%**  
20 à 24 ans **1,2%**  
Moins de 20 ans **0,0%**

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 55 à 59 ans, soit 4,2%

## Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

### Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **0,5%**
- ▶ Taux d'exposition **5,3%**
- ▶ Taux de fréquence **9,9%**
- ▶ Gravité **17,1 jours par arrêt**
- ▶ **105** agents absents suite à des accidents (service ou trajet)  
73 Fonctionnaires 32 Contractuels sur emploi permanent

### Part des agents absents

**5,3%** | **105**  
Nombre d'agents absents

### Nombre d'arrêts

**194** | **3 310**  
Nombre de jours d'absence

#### ▶ Part des agents absents pour accident de travail

##### Selon le statut

Fonctionnaires **5,76%** | Contractuels permanents **4,56%**

##### Selon le genre

Femmes **5,08%** | Hommes **5,91%**

#### ▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus **2,7%**  
60 à 64 ans **0,9%**  
55 à 59 ans **0,5%**  
50 à 54 ans **0,3%**  
45 à 49 ans **0,3%**  
40 à 44 ans **0,7%**  
35 à 39 ans **0,2%**  
30 à 34 ans **0,9%**  
25 à 29 ans **0,3%**  
20 à 24 ans **0,2%**  
Moins de 20 ans **0,0%**

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 65 ans et plus, soit 2,7%

## Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

### Chiffres clés (emplois permanents)

▶ Taux d'absentéisme	1,5%
▶ Taux d'exposition	2,0%
▶ Taux de fréquence	3,9%
▶ Gravité	135,8 jours par arrêt
▶ 40 agents absents	
38 fonctionnaires	2 Contractuels sur emploi permanent

### Part des agents absents

2,0% | 40  
Nombre d'agents absents

### Nombre d'arrêts

77 | 10 454  
Nombre de jours d'absence

### ▶ Part des agents absents

#### Selon le statut

Fonctionnaires | Contractuels permanents  
3,00% | 0,29%

#### Selon le genre

Femmes | Hommes  
2,25% | 1,52%

### ▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	6,3%
60 à 64 ans	6,5%
55 à 59 ans	2,9%
50 à 54 ans	1,0%
45 à 49 ans	1,1%
40 à 44 ans	0,8%
35 à 39 ans	0,2%
30 à 34 ans	0,6%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 60 à 64 ans, soit 6,5%

## Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)

### Chiffres clés (emplois permanents)

▶ Taux d'absentéisme	0,6%
▶ Taux d'exposition	2,6%
▶ Taux de fréquence	4,3%

### Part des agents absents

2,6% | 52  
Nombre d'agents absents  
Nombre de jours d'absence: 4 006

## Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors motif syndical ou de représentation)

### Chiffres clés (emplois permanents)

▶ Taux d'absentéisme	0,5%
▶ Taux d'exposition	44,4%
▶ Taux de fréquence	0,0%

### Part des agents absents

44,4% | 875  
Nombre d'agents absents  
Nombre de jours d'absence: 3 916

## Zoom sur les emplois non permanents

### Chiffres clés (emplois non permanents)

▶ Taux d'absentéisme	0,5%
▶ Taux d'exposition	26,5%
▶ Taux de fréquence	32,3%
▶ Gravité	5,9
▶ 68 agents absents	

### Part des agents absents

26,5% | 68  
Nombre d'agents absents

### Nombre d'arrêts

83 | 489  
Nombre de jours d'absence

### Part des agents absents

#### Selon le genre

Femmes	Hommes
30,19%	20,41%

### Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,4%
60 à 64 ans	0,8%
55 à 59 ans	1,5%
50 à 54 ans	0,4%
45 à 49 ans	1,3%
40 à 44 ans	1,4%
35 à 39 ans	0,1%
30 à 34 ans	0,4%
25 à 29 ans	0,1%
20 à 24 ans	0,2%
Moins de 20 ans	0,6%

### Zoom sur la maladie ordinaire

#### Chiffres clés (non permanents)

› Taux d'absentéisme	0,3%
› Taux d'exposition	14,8%
› Taux de fréquence	28,0%
› Indice de gravité	4,5

#### Part des agents absents

14,8% | 38  
Nombre d'agents absents  
Nombre de jours d'absence: 324

### Zoom sur les accidents de travail

#### Chiffres clés (non permanents)

› Taux d'absentéisme	0,1%
› Taux d'exposition	1,6%
› Taux de fréquence	1,9%
› Indice de gravité	14,2

#### Part des agents absents

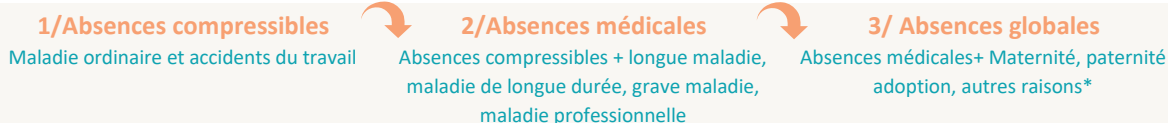
1,6% | 4  
Nombre d'agents absents  
Nombre de jours d'absence: 71

### Précisions méthodologiques

#### › Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

#### › 3 "groupes d'absences" identifiés



\*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

## ▸ Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre de jours calendaires d'absences} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12} \times 365)}$	<i>Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.</i>

### Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'agents absents}) \times 100}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	<i>Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.</i>
Taux de fréquence	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'arrêts} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	<i>Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent</i>
Gravité	Note de lecture
$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absences}}{\text{Nombre d'arrêts}}$	<i>Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.</i>

*N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.*

## Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **novembre 2025**  
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Loiret

Version 1



# FOCUS RPS

## Pyramide des âges

▶ En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

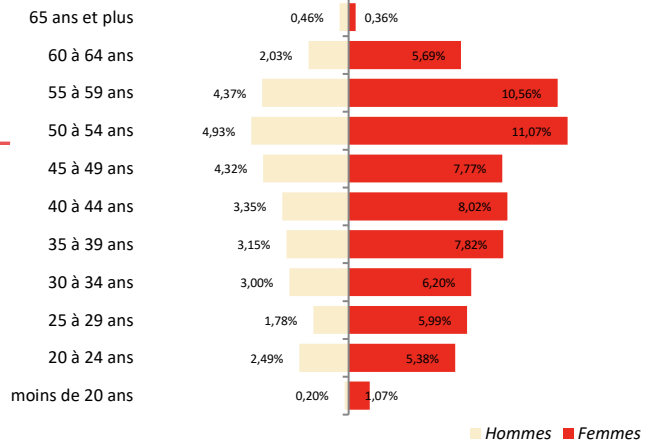
### Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	<b>48,1</b>
Contractuels sur emploi permanent	<b>37,1</b>
Emplois permanents	<b>44,2</b>

▶ En moyenne, les fonctionnaires ont 48 ans

▶ En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 37 ans

### Pyramide des âges



## Absences

### Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
7,9%	111,1%	151,7%	19,0

\*Durée moyenne des arrêts

#### Part des agents absents

111,1% | **1 409**  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

1 923 | **36 536**  
Nombre de jours d'absence

### Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
2,9%	65,0%	88,0%	11,8

\*Durée moyenne des arrêts

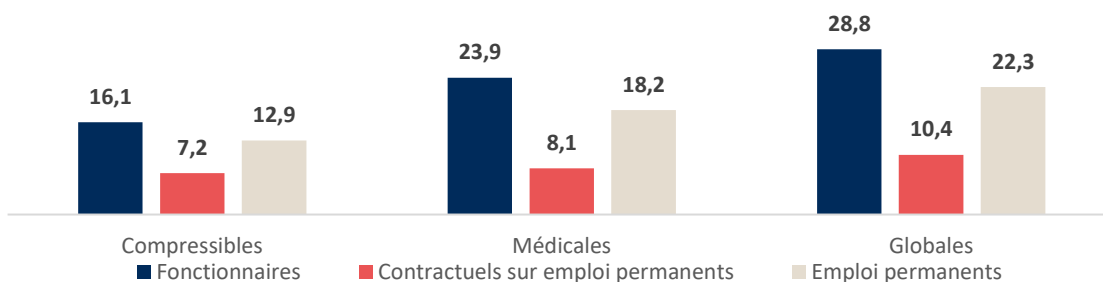
#### Part des agents absents

65,0% | **456**  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

617 | **7 309**  
Nombre de jours d'absence

### Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



#### 1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons\*

## Les heures supplémentaires et complémentaires

### Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné ou non	
Police municipale	135,7
Technique	29,5
Administrative	10,1
Femmes	11,1
Hommes	42,3
Fonctionnaires	26,0
Contractuels permanents	10,5

## Télétravail

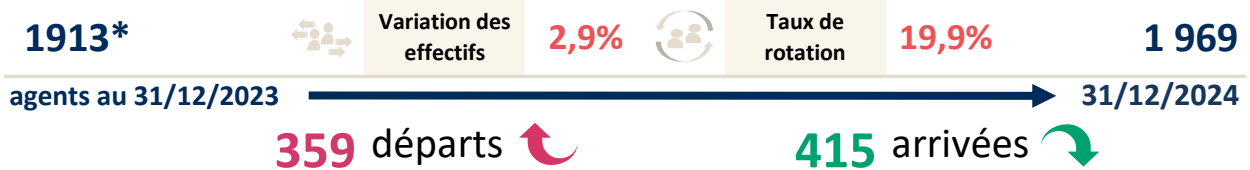
- La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

### Les principales modalités de télétravail Nb agents

Administrative	134
Technique	53
Culturelle	48

## Mouvements de personnel

### Evolution des effectifs permanents



- Le taux de rotation s'élève à 19,9%

## Accidents de travail et maladies professionnelles

### Le taux de fréquence des accidents de travail est de 9,85 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts	
Accident de service	122,0
Accident de trajet	72,0
Maladies professionnelles	1,0
ATI** au cours de l'année	1,0

\*\* Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

### Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

	% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours
Adjointes techniques	29,8%	14
ASEM	12,6%	14
Adjointes territoriales d'animation	11,7%	12

## Documents et démarches de prévention

Existence d'un <b>document unique (DUERP)</b> (Mis à jour en 2024)	✓
Existence d'un <b>plan de prévention des RPS</b>	✓
Existence d'une démarche de prévention des <b>TMS</b>	✓
Existence d'une démarche de prévention des <b>risques cancérigènes (CMR)</b>	✓
Existence d'un <b>registre de santé et de sécurité au travail</b>	✓
Adhésion à un <b>contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie</b>	✗

## - Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

857

59 919 €

Dépenses liées à la formation

Prévention

300 000 €

Dépenses liées à la prévention

### Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

0 €

0

-

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

5 880 €

33

178 €

Formation dans le cadre des habilitations

54 039 €

824

66 €

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (\*)

37 500 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

262 500 €

## - Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

152

7,7%

des agents permanents

Femmes Hommes

Caégorie A

10

2

Catégorie B

22

4

Catégorie C

85

29

## - Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année

16

Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

172

Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

## - Nombre de signalements

	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents	Emanant des usagers		Emanant du personnel	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	1,5	5,1	0	0,7
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	1,5	0,7
	Harcelement sexuel	0	0	0	0,7
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0
Hommes	Actes de violence physique	0	15,2	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0	

## - Droits sociaux

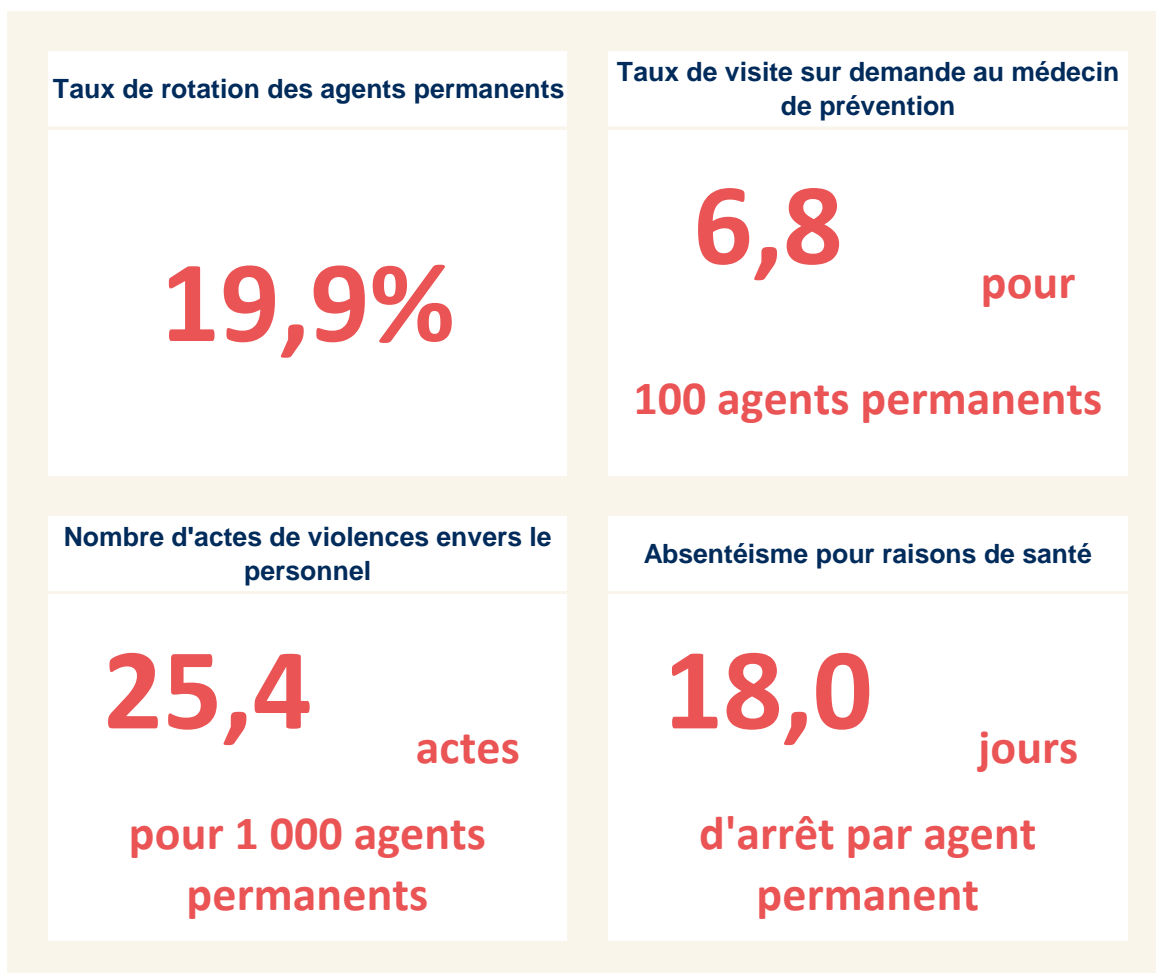
### La collectivité a été concernée par des grèves

	Nombre de jours de grève
Sur mot d'ordre national	888
Sur mot d'ordre uniquement local	6
Non précisé, autres	0

### Droits syndicaux

	Heure de décharges d'activité de services
Auxquelles ont droit les organisations syndicales	7 074
Nombre d'heures effectivement utilisées	3 423
	48,4%

## - Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

## Réalisation

---

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **novembre 2025**  
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Loiret

Version 1



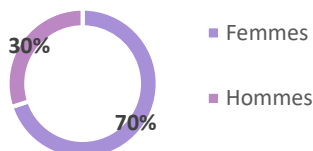
# FOCUS EGALITE PROFESSIONNELLE

Cette synthèse comprend des données pouvant contribuer à la réalisation du **rapport de situation comparée** des femmes et des hommes mentionné à l'article L231-2 du CGFP

## - Conditions générales d'emploi (*Emplois permanents*)

➔ Au 31 décembre 2024, la collectivité employait **1 377 femmes et 592 hommes sur emploi permanent.**

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



La collectivité n'a aucun emploi fonctionnel.

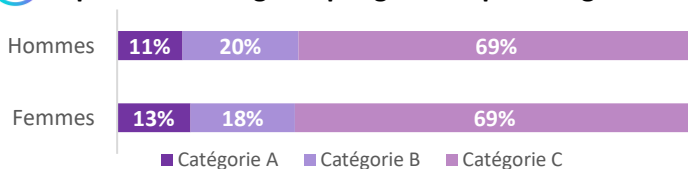
➔ Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 398,5 fonctionnaires hommes
- 831,0 fonctionnaires femmes
- 128,9 contractuels hommes
- 347,6 contractuels femmes

➔ Taux de féminisation par statut



➔ Répartition des agents par genre et par catégorie



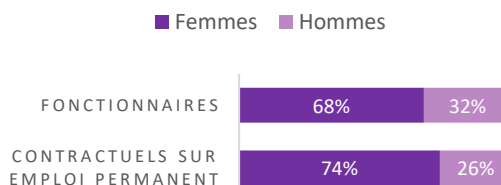
Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :	Catégorie A	72%
	Catégorie B	68%
	Catégorie C	70%

\* Cadres d'emplois rassemblant au moins 5 agents permanents

➔ Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des cadres de santé paramédicaux\*

1	Cadres de santé paramédicaux	100%
2	Educateurs de jeunes enfants	100%
3	Puéricultrices (décret n° 2014-923 du 18 août)	100%
4	Auxiliaires de puériculture	99%
5	ASEM	98%

➔ Répartition par statut et par genre



➤➤➤ Femmes <<<<<  
 62% titulaires 38% contractuelles permanentes

Parmi les femmes contractuelles :

84% CDD 16% CDI

➤➤➤ Hommes <<<<<  
 69% titulaires 31% contractuels permanents

Parmi les hommes contractuels :

82% CDD 18% CDI

➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	84%	16%
Technique	61%	39%
Culturelle	61%	39%
Sportive	24%	76%
Sociale	98%	2%
Police municipale	18%	82%
Médico-sociale	96%	4%
Médico-technique	100%	
Animation	72%	28%

Incendie secours

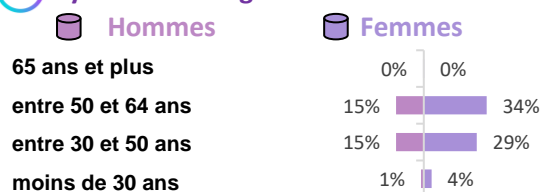
➔ Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des agents de maîtrise\*

1	Agents de maîtrise	93%
2	Agents de police municipale	83%
3	Chef de service de police municipale	78%
4	Educateurs des APS	76%
5	Techniciens	69%

### → Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	48,1	37,3	44,0
Hommes	48,1	36,8	44,5

### → Pyramide des âges des fonctionnaires



### → Pyramide des âges des contractuels permanents



### → Focus sur les agents sur emploi non permanent

#### Taux de féminisation

Vacataires	61%
Saisonniers*	67%
Apprentis	72%

\*comprend les agentes contractuelles recrutées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

#### Taux de féminisation des emplois non permanents par genre

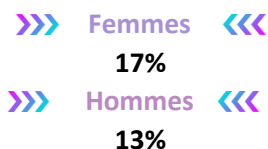
62% de femmes contractuelles sur emploi non permanent.

#### Evolution de carrière et titularisation



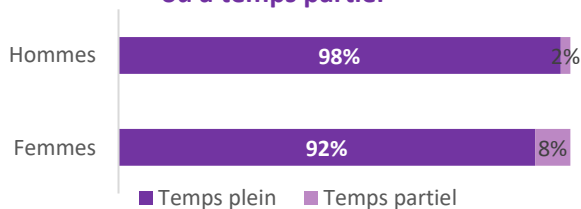
#### Organisation du temps de travail (Emplois permanents)

### → Part des emplois à temps non complet selon le genre

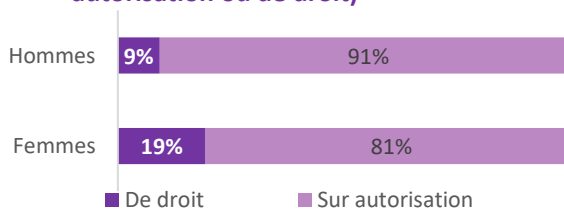


La collectivité dispose d'une charte du temps

### → Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



### → Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



89% des agents à temps partiel sont des femmes.

## Conditions de travail et congés

### Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	<b>4,0%</b>	<b>2,4%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>3,5%</b>	<b>3,5%</b>
<b>Taux d'absentéisme médical*</b> (absences pour motif médical hors congés maternité)	<b>5,7%</b>	<b>3,4%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>5,0%</b>	<b>5,0%</b>
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	<b>6,9%</b>	<b>4,1%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>6,1%</b>	<b>6,1%</b>

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

### Taux d'absentéisme par motif

	Femmes	Hommes
Accidents de service	0,2%	0,1%
Accidents de trajet	0,1%	0,1%
ASA	0,4%	0,2%
Grave maladie	0,1%	-
Longue, grave maladies	0,9%	0,3%
Maladie longue durée	0,1%	0,1%
Disponibilité d'office-santé	0,1%	-
Maladie ordinaire	2,5%	0,6%
Maladie professionnelle	0,0%	-
Maternité et adoption	0,5%	-
Naissance ou adoption	-	0,0%

### Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2024

20,7 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les femmes

12,5 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les hommes

### Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

37 congés maternité ou adoption

15 congés paternité ou adoption

### Accidents du travail (AT) déclarés en 2024

254 accidents de travail

12,3 accidents de travail pour 100 femmes

14,4 accidents de travail pour 100 hommes

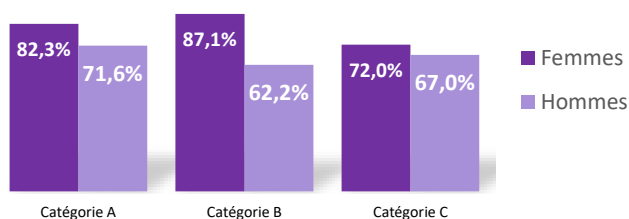
2 618 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des femmes.

1 146 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des hommes.

## Formation

### 2 044 départs en formation concernant des agents permanents

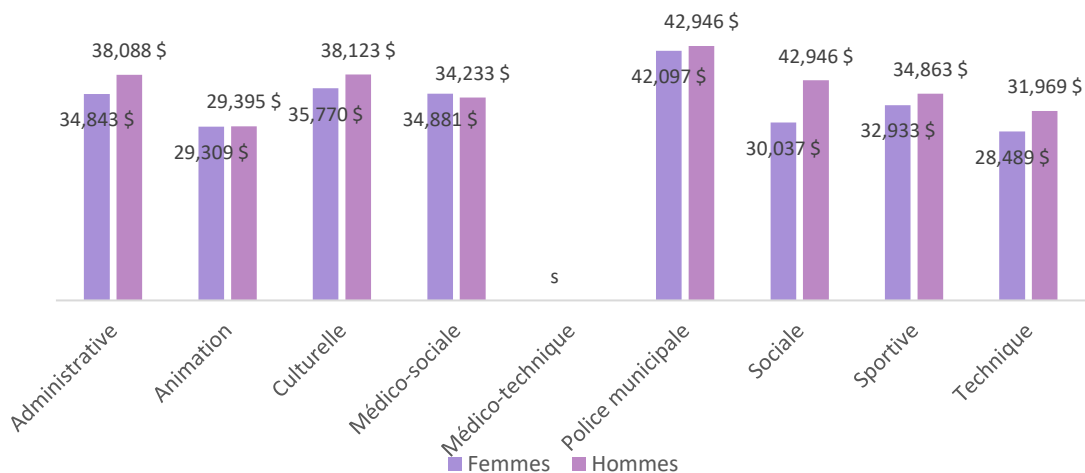
Part des agents ayant suivi au moins une formation dans l'année selon le sexe et la catégorie hiérarchique



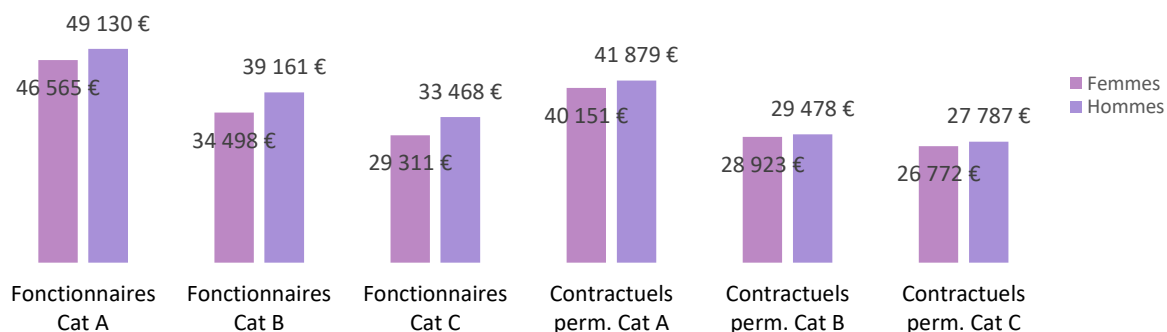
### Aucun départ en formation pour les agents non permanents

## Rémunérations (agents permanents)

### ➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



### ➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon le statut, la catégorie hiérarchique et le genre



### ➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	45 512 €	47 764 €	32 798 €	34 495 €	27 887 €	29 521 €
Animation	-	-	31 737 €	30 184 €	28 931 €	28 987 €
Culturelle	47 259 €	43 800 €	33 743 €	33 361 €	28 439 €	29 856 €
Médico-sociale	s	47 345 €	32 986 €	32 416 €	-	-
Médico-technique	-	s	-	-	-	-
Police municipale	s	s	51 861 €	s	42 081 €	41 220 €
Sociale	44 062 €	38 401 €	-	-	29 805 €	27 809 €
Sportive	-	-	34 863 €	32 933 €	-	-
Technique	45 618 €	49 486 €	38 146 €	34 746 €	30 177 €	27 803 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ **Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière**

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	9 376 € ↘	5 634 € ↘	2 774 € ↘	12 318 €	6 533 €	3 370 €
Animation	-	4 996 € ↘	3 255 € ↗	-	5 245 €	2 992 €
Culturelle	3 981 € ↗	2 994 € ↗	2 188 € ↗	2 169 €	1 358 €	1 980 €
Médico-sociale	8 102 € ↗	5 376 € ↗	-	6 761 €	4 221 €	-
Médico-technique	5 352 €	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	6 922 € ↘	-	2 036 € ↗	8 400 €	-	2 030 €
Sportive	-	4 791 € ↗	-	-	4 352 €	-
Technique	13 871 € ↘	6 788 € ↘	2 326 € ↘	13 874 €	7 930 €	2 488 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	9 357 € ↗	5 743 € ↗	2 387 € ↗	9 210 €	5 143 €	2 267 €
Animation	-	4 200 € ↘	1 717 € ↘	-	5 330 €	1 910 €
Culturelle	3 260 € ↘	3 050 € ↗	2 162 € ↗	4 490 €	2 605 €	1 960 €
Médico-sociale	8 920 € ↗	5 142 €	-	6 930 €	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	6 825 € ↘	-	1 975 € ↗	7 370 €	-	1 881 €
Sportive	-	4 067 € ↘	-	-	4 263 €	-
Technique	11 077 € ↘	5 278 € ↘	2 322 € ↘	11 730 €	5 501 €	2 343 €

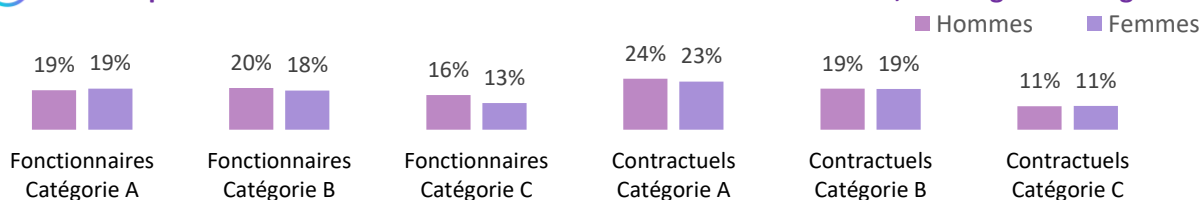
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie**

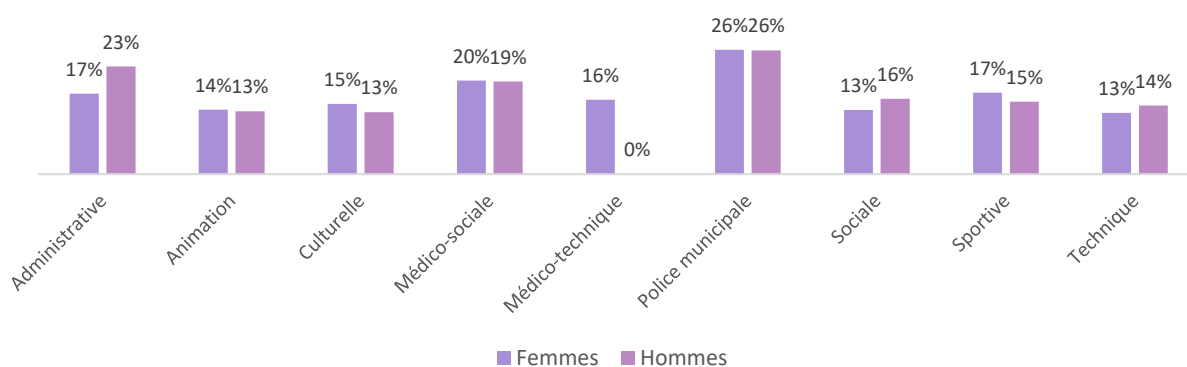
Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	22%	26%	19%	21%	13%	14%
Animation	-	-	19%	20%	12%	12%
Culturelle	16%	13%	15%	15%	11%	10%
Médico-sociale	20%	s	20%	19%	-	-
Médico-technique	s	-	-	-	-	-
Police municipale	s	s	s	-	25%	26%
Sociale	20%	20%	-	-	11%	10%
Sportive	-	-	17%	22%	-	-
Technique	28%	29%	21%	-	12%	12%

**RIFSEEP (IFSE + CIA) (Emplois permanents)**

➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon le statut, la catégorie et le genre**



## → Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



## ■ Heures supplémentaires et complémentaires (Emplois permanents)

### → Montant moyen par ETPR d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Ce tableau présente le montant moyen des sommes versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires, calculé en rapportant le total des versements à l'effectif exprimé en équivalent temps plein rémunéré (ETPR).

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	160 € ↘	320 € ↘	-	485 €	404 €
Animation	-	-	185 € ↘	-	14 €	216 €
Culturelle	504 € ↘	137 € ↘	369 € ↘	1 031 €	448 €	436 €
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	1 574 € ↘	4 102 € ↘	-	5 409 €	4 210 €
Sociale	-	-	94 € ↘	-	-	242 €
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	406 € ↘	-	314 €	1 323 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	15 €	728 € ↗	-	-	463 €
Animation	-	21 €	39 € ↗	-	-	17 €
Culturelle	477 € ↗	101 € ↘	95 €	240 €	204 €	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	343 € ↘	-	-	814 €
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	99 € ↗	387 € ↘	-	54 €	1 422 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

Date de publication : novembre 2025



# FOCUS REMUNERATION 2024

## Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

### Budget de fonctionnement

166 179 383 €

### Charges de personnel

95 973 773 €

### Part des charges de personnels

57,8%

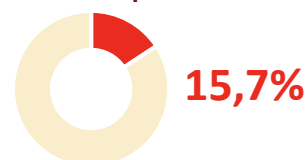
57,9%

Moyenne de la strate (2023)

### Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes	55 563 436 €
Primes et indemnités versées	8 750 754 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires	1 019 472 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	479 155 €

### Part des primes



- ▶ Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
- ▶ Votre collectivité a rémunéré 40 371 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

## Rémunérations (Emplois permanents)

### Moyenne selon le statut

Fonctionnaires	33 637 €
Contractuels permanents	29 821 €

- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 33637 €

### Moyenne selon la catégorie

Catégorie A	44 864 €
Catégorie B	33 947 €
Catégorie C	29 758 €

- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 29758 €

### Moyenne selon le genre

Hommes	34 845 €
Femmes	31 554 €

- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 31554 €

**Moyenne globale** 32 571 €

- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute est de 32571 €

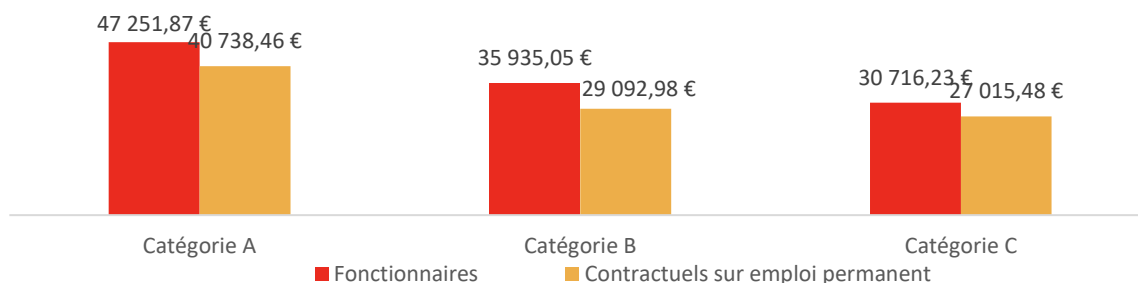
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

Catégorie A	-3,8%
Catégorie B	-10,6%
Catégorie C	-13,1%

- ▶ L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie C

### Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie



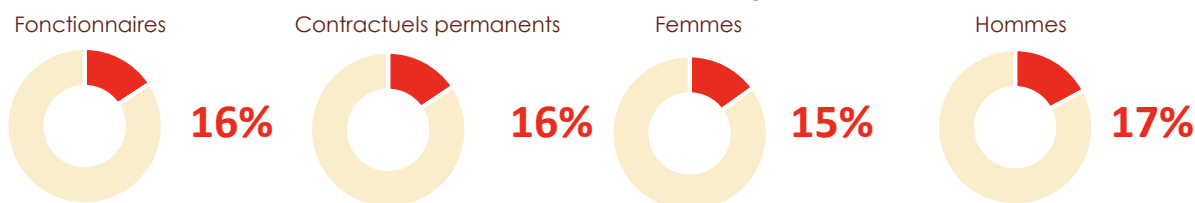
## Primes (Emplois permanents)

### Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

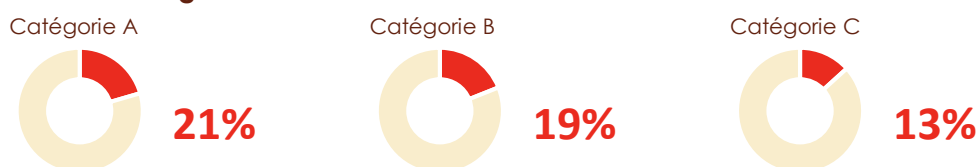
	Rémunération statutaire	44 949 863 €
Rémunération annuelle brute :	Primes	8 750 754 €
	SFT*	364 192 €
	HSC	1 019 472 €
	NBI*	479 155 €
	<b>55 563 436 €</b>	

\*uniquement des fonctionnaires

### Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



### Selon la catégorie



## Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	47 764 €	45 512 €	34 495 €	32 798 €	29 521 €	27 887 €
Animation	-	-	30 184 €	31 737 €	28 987 €	28 931 €
Culturelle	43 800 €	47 259 €	33 361 €	33 743 €	29 856 €	28 439 €
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	47 345 €	s	32 416 €	32 986 €	-	-
Médico-technique	s	-	-	-	-	-
Police municipale	s	s	s	51 861 €	41 220 €	42 081 €
Sociale	38 401 €	44 062 €	-	-	27 809 €	29 805 €
Sportive	-	-	32 933 €	34 863 €	-	-
Technique	49 486 €	45 618 €	34 746 €	38 146 €	27 803 €	30 177 €
Moyenne toute filière	44 366 €	46 060 €	32 875 €	36 359 €	28 584 €	32 340 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	20,4%	20,7%	18,7%	19,6%	12,2%	15,5%

### Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Filières	Nb h.		Nb h.	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Police municipale	135,65		11,1	
Technique	29,51		42,3	
Administrative	10,09			

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Fonctionnaires						
Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	8 882 €	5 350 €	2 752 €	11 807 €	6 222 €	3 324 €
Animation		4 657 €	3 185 €		4 812 €	2 964 €
Culturelle	3 729 €	2 769 €	2 188 €	2 031 €	1 265 €	1 980 €
Médico-sociale	7 599 €	5 107 €		6 261 €	3 971 €	
Médico-technique	4 752 €					
Sociale	6 409 €		2 036 €	8 400 €		2 030 €
Sportive		4 418 €			4 079 €	
Technique	13 373 €	6 418 €	2 323 €	13 382 €	7 570 €	2 479 €

Contractuels sur emploi permanent						
Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	8 868 €	5 507 €	2 387 €	8 766 €	4 729 €	2 174 €
Animation		3 996 €	1 713 €		5 166 €	1 897 €
Culturelle	2 975 €	2 866 €	2 162 €	4 102 €	2 465 €	1 960 €
Médico-sociale	8 521 €	5 031 €		6 324 €		
Médico-technique						
Sociale	6 527 €		1 975 €	6 768 €		1 881 €
Sportive		3 673 €			4 048 €	
Technique	10 814 €	5 082 €	2 322 €	11 360 €	5 344 €	2 340 €

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

Filières	IFSE						CIA					
	Fonctionnaires			Contractuels			Fonctionnaires			Contractuels		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Administrative	-2 925 €	-872 €	-572 €	102 €	778 €	213 €	-17 €	-27 €	-24 €	46 €	-178 €	
Animation		-155 €	221 €		-1 170 €	-184 €		-94 €	42 €		40 €	-8 €
Culturelle	1 698 €	1 504 €	209 €	-1 127 €	401 €	202 €	114 €	132 €		-103 €	44 €	
Médico-sociale	1 337 €	1 136 €		2 197 €			4 €	19 €		-207 €		
Sociale	-1 991 €		6 €	-241 €		94 €				-304 €		
Sportive		338 €			-375 €			101 €			179 €	
Technique	-8 €	-1 152 €	-156 €	-546 €	-262 €	-18 €	5 €	10 €	-7 €	-106 €	40 €	

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **novembre 2025**  
 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Loiret

Version 1



# FOCUS RASSCT 2024

## Les accidents de service

Nombre d'accidents

186

70,4%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

2 516

60

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

14

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	1	14	15	8%
Animation	12	20	32	17%
Culturelle	0	5	5	3%
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	7	7	4%
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	23	8	31	17%
Sociale	3	29	32	17%
Sportive	5	0	5	3%
Technique	21	38	59	32%
Ensemble	65	121	186	

► Selon le genre

Femmes 65,1%

Hommes 34,9%

► Selon la catégorie

Cat A 6,5%

Cat B 10,2%

Cat C 83,3%

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,3%

Taux d'exposition

3,0%

Taux de fréquence

6,2%

Indice de gravité\*

18,6

\*Durée moyenne des arrêts

## Les accidents de trajet

Nombre d'accidents

68

39,7%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

1 248

45

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

18

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	1	3	4	6%
Animation	2	6	8	12%
Culturelle	1	5	6	9%
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	7	7	10%
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	4	2	6	9%
Sociale	0	4	4	6%
Sportive	2	0	2	3%
Technique	10	21	31	46%
Ensemble	20	48	68	

► Selon le genre

Femmes 70,6%

Hommes 29,4%

► Selon la catégorie

Cat A 4,4%

Cat B 19,1%

Cat C 76,5%

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,1%

Taux d'exposition

2,3%

Taux de fréquence

3,7%

Indice de gravité\*

14,5

\*Durée moyenne des arrêts

## Les maladies professionnelles

Nombre de maladies

1

Nombre de jours d'absence

18

Nombre de jours par maladie

18

en moyenne

Filières	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	1	0	1	100%
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
<b>Ensemble</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	

▸ Selon le genre

Femmes 100,0%

Hommes 0,0%

▸ Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 0,0%

Cat C 100,0%

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,0%

Taux d'exposition

0,1%

Taux de fréquence

0,1%

Indice de gravité\*

18,0

\*Durée moyenne des arrêts

## Inaptitudes

Demandes de reclassement au cours de l'année

0

- suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle

Périodes de préparation au reclassement

0

- % des propositions acceptées

demande

Demandes ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année

Femmes Hommes

Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme	3	1
Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	145	27
Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées	14	2
Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0	0
Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
Mises en disponibilité d'office	4	1
Retraite pour invalidité	2	0
Licenciement pour inaptitude physique	0	0

## Agents affectés à la prévention

Agents affectés à la prévention

11

0 en ETPR

Assistants de prévention*	6	Médecins de prévention**	0
Conseillers de prévention*	0	Infirmiers**	0
ACFI*	1	Autres personnels*	4

\*en nombre d'agents

\*\*en ETPR

## Actions liées à la prévention

### Nombre de jours de formation

857

359 919 €

Dépenses liées à la prévention

#### Actions et dépenses de préventions

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	0	-
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	5 880 €	33	178 €
Formation dans le cadre des habilitations	54 039 €	824	66 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	37 500 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	262 500 €		

## Documents et démarches de prévention

Existence d'un **document unique (DUERP)** (Mis à jour en 2024)



Existence d'un plan de prévention des **risques psychosociaux**



Existence d'une démarche de prévention des **TMS**



Existence d'une démarche de prévention des **risques cancérogènes (CMR)**



Existence d'un **registre de santé et de sécurité au travail**



Adhésion à un **contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie**



## Réunions statutaires

### Nombre de réunions statutaires

12

### Nombre de réunions du FSSSCT

3

0

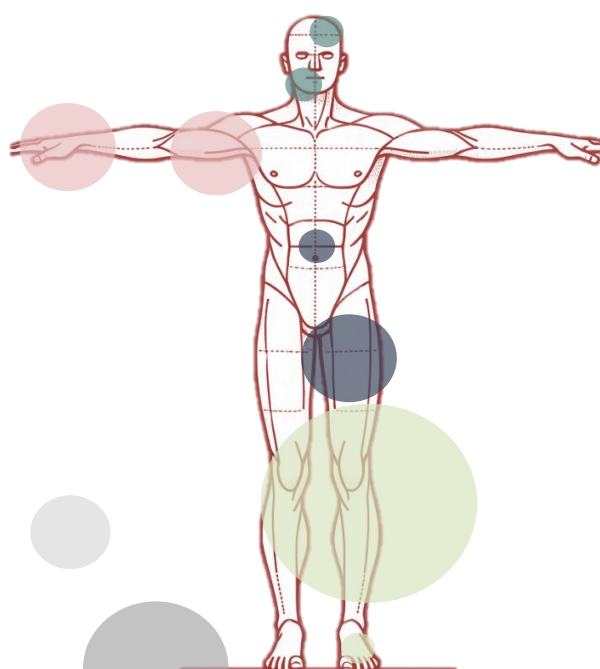
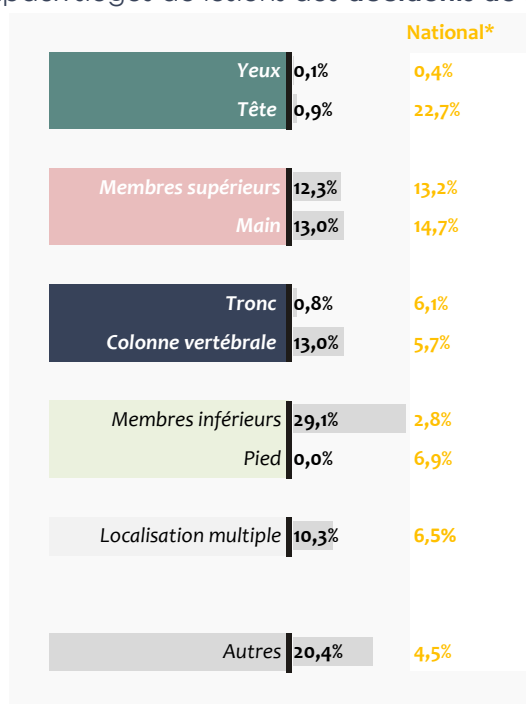
Nb de jours cumulés  
d'activité des représentants

## Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

### Principaux types d'activités\* exercées lors de l'accident de travail



### Principaux sièges de lésions des accidents de travail

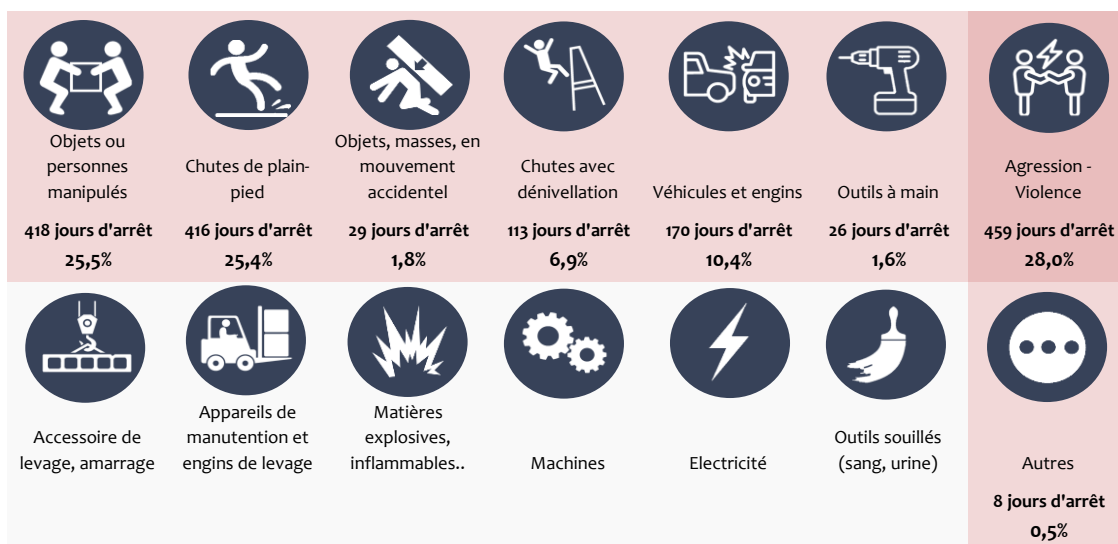


\*Données FPT RSU 2022

➤ Le siège principal de lésions des accidents de travail se situe aux membres inférieurs représentant

29,1% des jours d'arrêts liés aux accidents de travail.

### Principaux éléments matériels liés aux accidents de travail



► Le principal élément matériel lié aux accidents est l'objet ou la personne manipulée (28% des jours d'arrêts)

### Principales natures de lésions liées aux accidents de travail



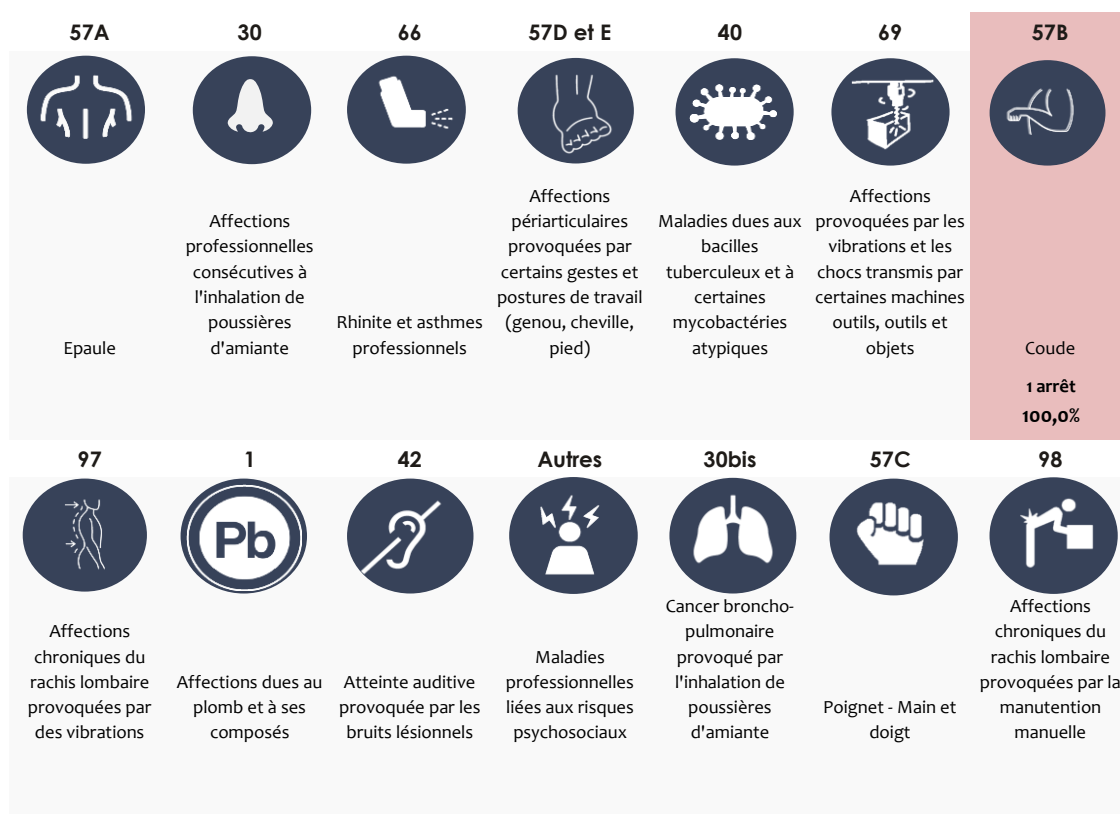
► La principale nature de lésions liée aux accidents est l'atteinte ostéo-articulaire et/ou musculaire (51,43% des jours d'arrêts)

## Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités\* liées aux **maladies professionnelles**



Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



► Le principal type de maladie professionnelle est le coude (100% des arrêts)

## – Documents et démarches de prévention complémentaires

---

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	✓
Existence d'un diagnostic RPS	✓
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	✓
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	✓
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	✓
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	23
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du <b>droit d'alerte ou de retrait</b>	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	✓
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	✗
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	✗
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	✗
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	✗
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	✓

## – Réalisation

---

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **novembre 2025**  
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Loiret

Version 1